

Le parcours de santé des personnes âgées. Contribution des pharmaciens d'officine

Marie-Claude GUELFY *

Le vieillissement de la population française est un phénomène inexorable qui va s'accélérer dans les années à venir avec le vieillissement des générations du baby boom.

La question de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics.

Depuis 2012, une vaste réflexion est menée à l'échelle nationale avec des expérimentations sur cinq ans sur le parcours de soins des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (Paerpa). Cette notion recouvre des personnes de plus de 75 ans, pouvant être autonomes mais dont l'état de santé est susceptible de se dégrader.

Ces personnes qui se fragilisent subissent aujourd'hui la fragmentation de l'offre de soins (sanitaire/médico-social, ville/hôpital) avec des redondances ici et des manques à d'autres endroits qui finissent par coûter cher (près de 2 milliards d'euros selon un rapport de 2011 du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie, en hospitalisations évitables, accidents médicamenteux...).

L'enjeu est à la fois sanitaire et économique : éviter les hospitalisations inutiles, faciliter la sortie d'hospitalisation.

Dans ce futur parcours de soins « fluidifié » car mieux coordonné, les pharmaciens d'officine ont un rôle à jouer. Ceci sera illustré par des exemples, notamment la préparation des doses à administrer (PDA). L'Académie nationale de Pharmacie a publié des recommandations à ce sujet en juillet 2013.

* Membre de l'Académie nationale de Pharmacie, Pharmacien chef de service, AP-HP — Hôpital Sainte-Périne — Paris

